Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 056-215601089-20260909-20260904-DE

Commune de

LARRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le 9 septembre à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Larré dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Camille LE CLAIRE, Maire.

Nombre de Conseillers

en exercice 15

présents 15

votants 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 1er septembre 2026

PRESENTS : Mesdames LE CLAIRE, DELBOS, LERNER, RENOU, HONORE, BELLINI, LE BAGOUSSE, HUMBERT
MM., NICOLAS, JAFFRELOT, PETIT, LOCICERO, DARCEL, GOUMAN, GUENIOT

ABSENTS :

M. JAFFRELOT a été nommée secrétaire.

2026-09-04 *Budget commune : décision modificative n°1*

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'apporter les modifications suivantes au budget commune :

Chapitre	Article	Montant
Fonctionnement		
Chap. 023		-5 035€
Chap. 042	Art. 6811	+5 035€
Total		0€
Investissement		
Chap. 040	Art. 2804182	+87€
Chap. 040	Art. 280422	+52€
Chap. 040	Art. 28041512	+108€
Chap. 040	Art. 28041513	+4 788€
Chap. 021		-5 035€
Total		0€

Le Conseil Municipal, ayant entendu les explications concernant cette décision modificative :
APPROUVE, la décision modificative n°1 au budget principal sur l'exercice 2026,
AUTORISE, Mme le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative.

Pour copie conforme.
Le Maire,
Camille LE CLAIRE